

Commune de SAINT CLAIR SUR L'ELLE

Mairie

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2016**

Le 4 juillet 2016

L'an deux mille seize, le quatre juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Maryvonne RAIMBEAULT, Maire.

Etaient présents : MM. Serge ANFRAY, Philippe GAILLARDON, Maryvonne RAIMBEAULT, Françoise LOQUET, Jean-Marc VARIN, Thérèse LANGE, Stéphane LECHANOINE, Anne-Marie RABEC, Magali BAZIRE, Fabienne LENOËL, Pascal MERLIN, Annick JOUFFLINEAU, Raymond GIRARD, Johanny LALANNE

Absents excusés: M. François VERGNE

Date des convocations : 29 juin 2016

Date d'affichage : 11 juillet 2016

Mme Thérèse LANGE remplit les fonctions de secrétaire.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Convention de mise à disposition de personnel avec Saint-Lô Agglo

Monsieur François VERGNE, 1^{er} adjoint de la commune de Saint Clair sur l'Elle, empêché d'assister à la séance du Conseil Municipal de ce jour, donne pouvoir à Madame Maryvonne RAIMBEAULT, Maire, pour prendre en son nom toutes décisions, participer à tous travaux et à tous scrutins au cours de ladite séance.

DÉLIBÉRATION 2016 - N°07/01 : CONVENTION AVEC SAINT-LÔ AGGLO POUR LA MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL POUR L'ENTRETIEN DES LOCAUX DE L'ACCUEIL ENFANCE-JEUNESSE

Après divers échanges avec les services de Saint-Lô Agglo, ceux-ci ont demandé que la commune de St Clair sur l'Elle mette à disposition un agent pour l'entretien des locaux, 40 rue de la Libération, à raison de 3h par semaine, plus 170 heures par an pour le service Relais Enfants Parents Assistants Maternels (REPAM).

Cette mise à disposition sera remboursée par Saint-Lô Agglo.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte de mettre à disposition un agent technique pour le nettoyage des locaux de l'accueil de loisirs à raison de 3h par semaine et 170 h par an pour le REPAM.
- Autorise Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition du personnel et tous documents afférents au dossier.

DÉLIBÉRATION 2016 - N°07/02 : MAISON PLURIDISCIPLINAIRE DE SANTE : ATTRIBUTION DU MARCHE ETUDES DES SOLS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- de retenir l'entreprise TECHNOSOL d'Ifs pour les études géotechniques pour la construction de la maison pluridisciplinaire de santé pour un montant de 3150 € HT.
- d'autoriser Madame le Maire à signer le contrat ainsi que tout document afférent au dossier.

MAISON PLURIDISCIPLINAIRE DE SANTE : POINT SUR L'AVANT-PROJET

Une nouvelle réunion avec le conseil municipal, l'architecte et les professionnels de santé a eu lieu mercredi 29 juin à 20h30 à la mairie afin de valider l'avant-projet sommaire.

La prochaine réunion avec l'architecte est fixée le 26 juillet à 18h00 pour valider l'avant-projet définitif.

Madame le Maire a pris contact avec les différents concessionnaires pour l'électricité, le téléphone, l'assainissement, l'eau et la fibre optique.

DÉLIBÉRATION 2016 - N°07/03 : MAISON PLURIDISCIPLINAIRE DE SANTE : DEVIS ORANGE

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer le devis et tous documents afférents au dossier pour l'étude et la réalisation des travaux nécessaires pour le téléphone et Internet concernant la maison pluridisciplinaire de santé.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ECOLE DU GROUPE SCOLAIRE « COCCIN'ELLE »

Madame le Maire présente les points essentiels du dernier conseil d'école.

- Effectifs : 269 élèves à la rentrée 2015-2016
260 élèves au 23 juin pour la rentrée 2016
3 TPS - 33 PS - 30 MS - 31 GS - 26 CP - 34 CE1 - 35 CE2 - 34 CM1 - 34 CM2
Ces chiffres sont encore susceptibles d'évoluer.
- Les activités proposées aux enfants sur le temps scolaire sont variées, nombreuses et pour tous les niveaux
- L'ouverture de l'école aux parents lors d'une porte ouverte et la rédaction d'un questionnaire
- L'aménagement de la cour de l'école maternelle : réalisation d'une fresque par les enfants et l'achat prévu par le syndicat d'une structure de jeux
- La participation financière de l'association de parents d'élèves qui permet de proposer aux enfants plus d'activités ou de financer des intervenants.

De nombreuses activités périscolaires sont proposées pendant les TAP, ce qui est un atout pour ce groupe scolaire.

Madame le Maire fait part que le nom « Groupe scolaire Coccin'Elle » a été installé à l'entrée de l'école.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE JEAN GREMILLON

Madame le Maire relate le compte-rendu du dernier conseil d'administration du collège Jean Grémillon.

Sur l'année scolaire 2015-2016, il était recensé 307 élèves. Pour la rentrée prochaine 313 élèves sont prévus avec la création d'une 4^{ème} classe de 6^{ème}.

Les activités du collège sont consultables sur le site Internet du collège <http://college-jean-gremillon.etab.ac-caen.fr/>. Elles sont nombreuses et variées.

Madame le Maire explique les changements pour l'année prochaine suite à la réforme des collèges.

L'horaire du temps de classe va être diminué pour passer de 55 à 45 minutes de cours avec un temps de 3 minutes pour changer de classe.

Les élèves auront 1h30 de pause le midi. Des clubs pourraient être organisés le midi. Des tranches horaires d'accompagnement personnalisé et/ou des enseignements pratiques interdisciplinaires vont être intégrées à l'emploi du temps de toutes les classes.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Nouveaux services :

○ Salon de toilettes mobile canins et félins : K'wouaf Toutou s'installera sur le marché tous les mardis matin, à partir du 19 juillet. Sur rendez-vous au 06 59 18 59 71

○ Saint-Lô Agglo : Relais Enfants, Parents, Assistants Maternels (REPAM)

▪ Le service Petite Enfance

Le service comprend 14 structures dont 6 structures Multi-accueils et 8 antennes REPAM. Il facilite les recherches des familles via l'information sur l'accueil individuel ou l'accueil collectif.

Adresse : 3 Place du champ de mars

50000 Saint-Lô

Tél : 02 14 16 30 00

Mail : petite.enfance@saint-lo-agglo.fr

▪ Cinq antennes REPAM de proximité pour le secteur Nord (Agneaux, Marigny-le-Lozon, Saint Clair sur l'Elle, St Jean de Daye, Saint-Lô) et trois pour le secteur Sud (Tessy-Bocage, Torigny les Villes, Canisy)

- Les antennes REPAM sont sectorisées en fonction des assistants maternels.
- Les matinées spécifiques (Baby-gym, éveil musical,...) se dérouleront sur différentes communes de l'antenne REPAM selon les possibilités et le programme d'animation.
- En dehors des horaires de permanences de l'antenne, l'appel sera transféré sur une autre antenne du secteur Nord ou Sud
- La prise de rendez-vous en dehors des horaires de permanences est possible selon les disponibilités de l'animatrice.

Antenne REPAM Les Hirond'Elle - St Clair-sur-l'Elle

Communes	Lieux des animations	Lieux de permanence
Cerisy-la-Forêt Couvains La Meauffe Moon-sur-Elle St Jean-de-Savigny St Clair-sur-l'Elle Villiers-Fossard	40 Rue de la libération St Clair-sur-l'Elle	40 rue de la libération St Clair-sur-l'Elle Tél : 02 33 77 18 80 <i>Horaires de permanences</i> Jeudi de 15h30 à 18h30
Bérigny St André-de-l'Epine St Georges-d'Elle St Pierre-de-Semilly	Ancienne Ecole St Jean-des-Baisants St Jean-d'Elle	167 Rue du Général Gerhardt Saint-Lô Tél : 02 14 16 30 05 <i>Horaires de permanences</i> Lundi de 14h à 17h Mercredi de 8h45 à 12h15 et de 14h à 16h00 Jeudi de 15h30 à 18h30

L'antenne REPAM de Saint clair sur l'Elle se mettra en place en septembre.

- Sécurité déchetterie de St Clair sur l'Elle :

Suite à la réunion entre Monsieur Gilles QUINQUENEL, Président de Saint-Lô Agglo et les élus, il avait été soulevé notamment les problèmes générés par la sécurisation de la déchetterie de St Clair sur l'Elle. Madame le maire donne lecture du courrier adressé par Monsieur QUINQUENEL au Président du Syndicat Mixte du Point Fort.

- Cheveux Blancs :

Françoise LOQUET rappelle la date du repas des Cheveux blancs fixée au 9 octobre 2016. Les invitations seront faites début septembre pour une réponse au plus tard le 23 septembre.

Une messe est programmée à 11h. Monsieur le curé sera présent au repas.

- Fleurissement :

7 personnes sont inscrites pour le concours communal. Les jurys passeront dans la commune prochainement.

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés. Madame le Maire a décidé de clore la séance.